

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Mécanicien(ne) automobile

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	1/44

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel.....	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Liste des activités.....	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type.....	7
Fiche activité type N° 1	9
Fiche compétence professionnelle N° 1	17
Fiche des compétences transversales de l'emploi type.....	39
Glossaire technique	40
Glossaire du REAC.....	41

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	3/44

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le titre professionnel initialement dénommé électricien automobile et constitué de 5 activités a été créé par arrêté du 31 juillet 2003, paru au journal officiel du 9 août 2003.

Révisions successives :

Arrêté du 18 décembre 2006 paru au journal officiel du 9 janvier 2007 : révision en 4 activités.

Arrêté du 19 août 2011 paru au journal officiel du 5 octobre 2011 : révision en 3 activités et modification d'intitulé en mécanicien(ne) électricien(ne) automobile.

Pour son réexamen, il est proposé :

- un redécoupage et une modification du contour des compétences,
- une révision avec passage à 4 activités.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

L'examen du titre professionnel « mécanicien(ne) électricien(ne) automobile » s'est appuyé sur des éléments de veille, l'analyse d'offres d'emploi, des enquêtes en entreprises et des rencontres avec des professionnels du secteur et la branche professionnelle.

Le développement des systèmes à gestion électronique et l'arrivée de l'informatique embarquée dans les véhicules, ont fortement impacté les systèmes conventionnels et les techniques d'intervention en après-vente automobile sur ces deux dernières décennies. En conséquence, les compétences liées à ces systèmes doivent évoluer.

Pour autant, les entreprises expriment un besoin de maintien des savoir-faire fondamentaux en mécanique générale.

Les évolutions réglementaires des systèmes de sécurité active et passive, le renforcement des normes d'émission des gaz polluants impactent également les métiers de l'après-vente automobile.

Le développement des micro-entreprises et l'économie du numérique ont amené les acteurs traditionnels à faire évoluer leur structure et leur organisation.

Liste des activités

Ancien TP : Mécanicien(ne) Electricien(ne) Automobile

CCP :

- Effectuer les opérations d'entretien des VL et des VUL, poser des accessoires
- Réparer les systèmes châssis, moteur et transmission des VL et VUL
- Réparer les liaisons et les éléments des systèmes embarqués

Nouveau TP : Mécanicien(ne) automobile

CCP :

- Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
- Réparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles
- Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques
- Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	5/44

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles	1	Effectuer l'entretien périodique d'un véhicule automobile
		2	Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage
		3	Intervenir sur un circuit de climatisation automobile
2	Réparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles	4	Réparer et régler les systèmes de direction et de liaison au sol
		5	Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés
		6	Réparer les organes de transmission
3	Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques	7	Réparer les systèmes périphériques du moteur thermique
		3	Intervenir sur un circuit de climatisation automobile
		8	Réparer le moteur thermique et la distribution
4	Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires	9	Effectuer la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires
		10	Réparer les systèmes des ouvrants, de retenue et de protection des occupants
		3	Intervenir sur un circuit de climatisation automobile
		11	Réparer les systèmes de visibilité, de signalisation, d'information et de conditionnement d'air

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	6/44

FICHE EMPLOI TYPE

Mécanicien(ne) automobile

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le(la) mécanicien(ne) automobile assure l'ensemble des opérations de maintenance courante en suivant les préconisations du constructeur. Il(elle) effectue la réparation des systèmes mécaniques et électriques de liaison au sol, de transmission et du groupe motopropulseur. Il(elle) intervient également sur le véhicule pour la réparation des systèmes de confort et de sécurité ou pour poser et raccorder des accessoires automobiles.

Il(elle) opère sur tout type de véhicule de transport de neuf personnes ou moins et de transport de marchandises de moins de 3.5 tonnes. Ces véhicules sont mus par des motorisations essentiellement thermiques.

Le(la) professionnel(le) intervient, notamment en fonction de consignes orales ou écrites sur fiches de travaux, sous la responsabilité d'un hiérarchique à qui il(elle) rend compte des interventions réalisées.

L'emploi s'exerce le plus souvent en atelier. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail ou un appareil, jusqu'à des positions fléchies voire allongées pour certaines interventions dans l'habitacle. Une bonne dextérité est nécessaire.

Les horaires de travail nécessitent parfois des aménagements pour assurer le service.

L'environnement sonore peut atteindre des niveaux élevés mais pour de courtes durées.

La manipulation de déchets industriels spéciaux est fréquente. Elle nécessite des précautions de manipulation ainsi que le port d'équipements de protection individuelle en relation avec les produits utilisés.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Commerce et réparation automobile

Commerce de gros et intermédiaires du commerce

Transports terrestres

Administrations publiques et collectivités territoriales

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Mécanicien de maintenance automobile

Mécanicien automobile

Electricien automobile

Réglementation d'activités (le cas échéant)

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document prouvant l'équivalence en conformité au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le(la) professionnel(le) doit être habilité(e) conformément à la norme NF C 18-550.

Le(la) professionnel(le) doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	7/44

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

Effectuer l'entretien périodique d'un véhicule automobile
Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage
Intervenir sur un circuit de climatisation automobile

2. Réparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

Réparer et régler les systèmes de direction et de liaison au sol
Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés
Réparer les organes de transmission

3. Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques

Réparer les systèmes périphériques du moteur thermique
Intervenir sur un circuit de climatisation automobile
Réparer le moteur thermique et la distribution

4. Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires

Effectuer la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires
Réparer les systèmes des ouvrants, de retenue et de protection des occupants
Intervenir sur un circuit de climatisation automobile
Réparer les systèmes de visibilité, de signalisation, d'information et de conditionnement d'air

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Organiser, préparer une action et suivre une méthodologie
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail et de respect de l'environnement
Manipuler, manœuvrer, avec dextérité, des outils, produits et équipements

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981.

Code(s) NSF :

252r - Entretien et réparation des automobiles, cycles, motos, poids lourds, engins agricoles et de chantiers

Fiche(s) Rome de rattachement

I1604 Mécanique automobile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	8/44

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre des interventions commandées sur la fiche de travaux et des préconisations du constructeur, le professionnel effectue les opérations d'entretien périodique et le remplacement des éléments courants et simples. Il contrôle, répare et remplace les pneus et les pièces d'usure du système de freinage. Il effectue le contrôle et l'entretien des systèmes de climatisation des véhicules automobiles.

A partir de la fiche de travaux renseignée, il prend en charge le véhicule, le protège, l'installe sur le poste de travail adéquat, consulte les données techniques et les méthodes de réparation du constructeur en lien avec l'intervention à effectuer. Il s'approvisionne en consommables, pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour effectuer les opérations décrites.

A l'issue des travaux, il contrôle la conformité, renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments nécessaires à la facturation (temps passé et matière d'œuvre fournie) et les anomalies éventuelles constatées puis il restitue le véhicule à la réception.

Il range son poste de travail, élimine ses déchets en appliquant les règles de tri et de recyclage conformément à la réglementation en vigueur.

Cette activité s'exerce le plus souvent en baie de service rapide ouverte sur la réception. Le professionnel porte une tenue de travail représentative de la profession ou de la marque, des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés.

Il opère seul, le plus souvent sur un pont élévateur, sous l'autorité d'un hiérarchique,

Il applique les règles de sécurité et les procédures définies par le constructeur, il s'assure de la qualité des travaux réalisés. Un contrôle final, par un référent technique, un essayeur ou un agent de maîtrise peut être réalisé afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Le professionnel est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail effectué et fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les matériels d'atelier,
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document prouvant l'équivalence en conformité au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer l'entretien périodique d'un véhicule automobile
Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage
Intervenir sur un circuit de climatisation automobile

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques
Organiser, préparer une action en suivant une méthodologie
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage et de protection de la santé au travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	9/44

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Réparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre des interventions commandées sur la fiche de travaux et des préconisations du constructeur, le professionnel remet en conformité, en réparant ou en remplaçant les liaisons électriques, les pièces ou les organes des systèmes de suspension, de direction, et de transmission. Il répare les assemblages mécaniques défectueux et effectue les contrôles et les réglages des systèmes sur lesquels il opère.

A partir de la fiche de travaux renseignée, il prend en charge le véhicule, le protège, l'installe sur le poste de travail adéquat, consulte les données techniques, les schémas électriques et les méthodes de réparation du constructeur en lien avec l'intervention à effectuer. Il s'approvisionne en consommables, pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour effectuer les opérations décrites. Il répare ou remplace les liaisons électriques, les éléments, les sous-ensembles ou les organes défectueux, effectue les contrôles et les réglages des systèmes sur lesquels il intervient.

A l'issue des travaux, il contrôle la conformité, renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments nécessaires à la facturation (temps passé et matière d'œuvre fournie) et les anomalies éventuelles constatées puis il restitue le véhicule à la réception. Il range son poste de travail, élimine ses déchets en appliquant les règles de tri et de recyclage conformément à la réglementation en vigueur.

Cette activité s'exerce le plus souvent en atelier. Le professionnel porte une tenue de travail représentative de la profession ou de la marque, des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés.

Il opère seul, sur un pont élévateur ou à l'établi, sous l'autorité d'un hiérarchique,

Il applique les règles de sécurité et les procédures définies par le constructeur, il s'assure de la qualité des travaux réalisés. Un contrôle final, par un référent technique, un essayeur ou un agent de maîtrise peut être réalisé afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Le professionnel est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail effectué et lui fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les matériels d'atelier,
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document prouvant l'équivalence en conformité au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réparer et régler les systèmes de direction et de liaison au sol

Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés

Réparer les organes de transmission

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Manipuler, manœuvrer, avec dextérité, des outils, produits et équipements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	11/44

FICHE ACTIVITE TYPE N° 3

Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre des interventions commandées sur la fiche de travaux et des préconisations du constructeur, le professionnel répare le moteur thermique et ses systèmes périphériques.

A partir de la fiche de travaux renseignée, il prend en charge le véhicule, le protège, l'installe sur le poste de travail adéquat, consulte les données techniques, les schémas électriques et les méthodes de réparation du constructeur en lien avec l'intervention à effectuer. Il s'approvisionne en consommables, pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour effectuer les opérations décrites. Il répare ou remplace les liaisons électriques, les pièces, les sous-ensembles ou les organes défectueux. La réparation des sous-ensembles se limite à la partie haute du moteur. Il effectue les contrôles et les réglages des systèmes sur lesquels il intervient.

A l'issue des travaux, il contrôle la conformité, renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments nécessaires à la facturation (temps passé et matière d'œuvre fournie) et les anomalies éventuelles constatées puis il restitue le véhicule à la réception. Il range son poste de travail, élimine ses déchets en appliquant les règles de tri et de recyclage conformément à la réglementation en vigueur.

Cette activité s'exerce le plus souvent en atelier. Le professionnel porte une tenue de travail représentative de la profession ou de la marque, des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés.

Il opère seul, sur un pont élévateur ou à l'établi, sous l'autorité d'un hiérarchique,

Il applique les règles de sécurité et les procédures définies par le constructeur, il s'assure de la qualité des travaux réalisés. Un contrôle final, par un référent technique, un essayeur ou un agent de maîtrise peut être réalisé afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Le professionnel est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail effectué et lui fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les matériels d'atelier,
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins,
- le centre d'appel technique auprès duquel il s'informe pour rechercher les spécificités du système sur lequel il intervient.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document prouvant l'équivalence en conformité au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réparer les systèmes périphériques du moteur thermique

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile

Réparer le moteur thermique et la distribution

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Manipuler, manœuvrer, avec dextérité, des outils, produits et équipements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	13/44

FICHE ACTIVITE TYPE N° 4

Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre des interventions commandées sur la fiche de travaux et des préconisations du constructeur, le professionnel pose, répare ou remplace les équipements électriques d'origine ou additionnels des systèmes de confort, d'information, de remorquage, d'aide à la conduite et de sécurité des véhicules automobiles.

A partir de la fiche de travaux renseignée, il prend en charge le véhicule, le protège, l'installe sur le poste de travail adéquat, consulte les données techniques, les schémas électriques, les méthodes de réparation du constructeur et les notices de montage des accessoires en lien avec l'intervention à effectuer. Il s'approvisionne et s'équipe pour effectuer les opérations décrites. Il pose, raccorde et met en service des accessoires de post-équipement. Il répare ou remplace les liaisons électriques, les éléments, les sous-ensembles ou les organes des systèmes défectueux. Il effectue les contrôles et les réglages des systèmes sur lesquels il intervient.

A l'issue des travaux, il contrôle la conformité, renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments nécessaires à la facturation (temps passé et matière d'œuvre fournie) et les anomalies éventuelles constatées puis il restitue le véhicule à la réception. Il range son poste de travail, élimine ses déchets en appliquant les règles de tri et de recyclage conformément à la réglementation en vigueur.

Cette activité s'exerce le plus souvent en atelier. Le professionnel porte une tenue de travail représentative de la profession ou de la marque, des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés.

Il opère seul, sous l'autorité d'un hiérarchique.

Il applique les règles de sécurité et les procédures définies par le constructeur, il s'assure de la qualité des travaux réalisés. Un contrôle final, par un référent technique, un essayeur ou un agent de maîtrise peut être réalisé afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Le professionnel est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail effectué et lui fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les matériels d'atelier,
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins,
- le réceptionnaire ou le client pour expliquer les fonctionnalités de l'accessoire posé.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document prouvant l'équivalence en conformité au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires

Réparer les systèmes des ouvrants, de retenue et de protection des occupants

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile

Réparer les systèmes de visibilité, de signalisation, d'information et de conditionnement d'air

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	15/44

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques

Organiser, préparer une action

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	16/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Effectuer l'entretien périodique d'un véhicule automobile

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée, prendre en charge un véhicule pour effectuer les opérations d'entretien courant et le pré-contrôle technique.

Le professionnel protège et installe le véhicule sur le poste de travail adéquat, consulte le plan d'entretien et les données techniques en rapport avec l'intervention à effectuer. Il s'approvisionne en consommables et outillages spécifiques et s'équipe pour effectuer la vidange et le remplissage des circuits de fluide, le remplacement des éléments simples et courants tels que : filtres, bougies, courroies d'accessoires, pots d'échappement, lampes, balais essuie-glace et batteries et le pré-contrôle technique. Il utilise l'outil de diagnostic pour lire et effacer les mémoires d'erreur des calculateurs de gestion, actionner les modes de maintenance et réinitialiser les indicateurs d'entretien. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux les ingrédients utilisés ainsi que ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier de service rapide ouvert sur la réception et équipé de ponts élévateurs.

Le professionnel travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique.

Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement.

Il porte des vêtements de travail, des gants adaptés et des chaussures de sécurité.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Critères de performance

Le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

Les opérations décrites par le plan d'entretien du constructeur sont intégralement effectuées.

Les méthodes d'intervention décrites par le constructeur sont respectées.

Les équipements et matériels sont correctement mis en œuvre.

Les temps alloués sont respectés.

La fiche de travaux est correctement renseignée et comporte des observations éventuelles.

Les consignes de sécurité, d'hygiène, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- des obligations légales du réparateur,
- de l'identification d'un véhicule automobile,
- des règles d'hygiène et de sécurité dans les ateliers de réparation automobile,
- des précautions, des moyens et des méthodes de levage des véhicules,
- des principaux outils et matériels courants d'un atelier de réparation automobile,
- de la désignation des éléments constitutifs d'un véhicule automobile,
- des fonctions principales des systèmes mécaniques, hydrauliques, électriques et électroniques d'un véhicule automobile,
- des caractéristiques et des spécificités des huiles, de la filtration et des circuits de lubrification,
- des critères de choix d'un plan d'entretien d'un véhicule automobile,
- des techniques de vidange et de remplissage des circuits de fluides (sauf fluides frigorigènes),

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	17/44

- des précautions d'intervention sur circuit de refroidissement,
- des caractéristiques et des spécificités des liquides de refroidissement,
- des caractéristiques et des spécificités des liquides de frein,
- des précautions et des techniques de purge d'un circuit de freinage,
- des fonctionnalités de base de l'outil de diagnostic,
- des précautions d'intervention et des caractéristiques techniques des batteries de servitude,
- des précautions d'intervention et des caractéristiques techniques des bougies d'allumage,
- des caractéristiques et des spécificités des courroies d'accessoires,
- de la réglementation des systèmes d'éclairage, de signalisation et de visibilité,
- des précautions d'intervention sur les systèmes d'éclairage à lampes à décharge,
- des caractéristiques et des spécificités des systèmes d'éclairage,
- des caractéristiques, des spécificités et de la réglementation des systèmes d'échappement,
- de la réglementation liée aux émissions de gaz des moteurs à essence et diesel,
- des risques liés à l'intervention sur un véhicule embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah.

Protéger un véhicule, le déplacer, mettre en œuvre les moyens de levage et de manutention.
 Effectuer la pression des pneus et les niveaux des fluides d'un véhicule (sauf fluides frigorigènes).
 Choisir le plan d'entretien adapté à l'usage et au véhicule.
 Remplacer l'huile et le filtre à huile du moteur thermique.
 Contrôler et remplacer les filtres à air, à carburant et de l'habitacle d'un véhicule.
 Contrôler et remplacer le liquide de refroidissement.
 Actionner les modes de maintenance à l'aide d'une valise de diagnostic.
 Contrôler et remplacer le liquide de frein.
 Contrôler, entretenir et remplacer une batterie de servitude.
 Effectuer les paramétrages du système de gestion de la batterie de servitude.
 Remplacer les bougies d'allumage.
 Vérifier et remplacer une courroie asynchrone.
 Contrôler visuellement les fonctions de signalisation d'un véhicule.
 Contrôler, remplacer les lampes et régler les systèmes d'éclairage.
 Contrôler visuellement les fonctions de visibilité d'un véhicule.
 Contrôler et remplacer les balais d'essuie-glace.
 Contrôler visuellement les canalisations souples et rigides.
 Contrôler visuellement les liaisons au sol d'un véhicule.
 Vérifier et remettre en état une ligne d'échappement (sauf systèmes de dépollution).
 Contrôler la pollution d'un moteur à essence et diesel.
 Contrôler le taux de saturation d'un système de filtre à particules.
 Préparer le véhicule pour le contrôle technique réglementaire.
 Lire et effacer le journal d'erreurs des boîtiers de gestion électronique.
 Remettre à zéro les indicateurs de maintenance.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.
 Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral, de l'intervention.
 Formuler des conseils d'utilisation et d'entretien du véhicule au client.

Organiser la prise en charge d'un véhicule pour effectuer l'entretien périodique et le pré-contrôle technique.
 Ordonnancer la mise en œuvre des matériels et des équipements d'atelier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	18/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée, réparer ou remplacer les pneus, contrôler et remplacer les pièces d'usure du système de freinage.

Le professionnel protège et installe le véhicule sur le poste de travail adéquat, consulte la méthode de réparation et les données techniques en rapport avec l'intervention à effectuer. Il s'approvisionne en consommables et outillages spécifiques. Il contrôle l'état des pneus, les remplace ou procède à leur réparation suite à une crevaison, puis effectue l'équilibrage des roues. Il contrôle, remplace les pièces de friction et d'usure du système de freinage et règle les éléments mécaniques du système. Il contrôle et remplace les éléments hydrauliques et pneumatiques défectueux du système de freinage. Il utilise l'outil de diagnostic pour actionner les modes de maintenance lors du remplacement des éléments du freinage à commande électrique ou pour effectuer la purge du circuit hydraulique. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier de service rapide ouvert sur la réception et équipé de ponts élévateurs.

Le professionnel travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique.

Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement.

Il porte des vêtements de travail, des gants adaptés et des chaussures de sécurité.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Critères de performance

Le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

Les équipements et matériels sont correctement mis en œuvre.

La monte des pneus est conforme aux prescriptions du constructeur et au code de la route.

La roue est étanche et équilibrée avec la précision requise.

Le montage des pièces de friction du freinage est conforme aux prescriptions du constructeur.

Le circuit hydraulique de commande du freinage est étanche et correctement purgé.

Le serrage contrôlé est appliqué.

Les temps alloués sont respectés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- des caractéristiques d'une roue et d'un pneu,
- de la réglementation liée aux pneumatiques,
- des techniques de réparation d'un pneu,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de freinage à disque et à tambour,
- des caractéristiques et des spécificités des liquides de frein,
- des caractéristiques et des spécificités du freinage hydraulique,
- des précautions et des techniques de purge d'un circuit de freinage,
- des caractéristiques et des spécificités du freinage à commande électrique,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	19/44

- des caractéristiques et des spécificités des systèmes d'assistance de freinage pneumatiques,
- de la réglementation liée aux systèmes de freinage,
- des fonctionnalités de base de l'outil de diagnostic,
- des règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage des déchets et de la législation relative aux pneus et aux dispositifs de freinage.

Echanger ou réparer un pneu.

Equilibrer une roue.

Paramétrer un système de surveillance de pression des pneus.

Contrôler et remplacer les éléments mécaniques et électriques du frein de service.

Contrôler et remplacer les éléments mécaniques et électriques du frein d'urgence.

Contrôler et remplacer le liquide de frein.

Contrôler et remplacer les éléments hydrauliques du frein de service.

Contrôler et remplacer les éléments de l'assistance au freinage.

Actionner les modes de maintenance à l'aide de l'outil de diagnostic.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral, de l'intervention.

Formuler des conseils d'entretien et d'utilisation des systèmes de freinage à un client.

Ordonnancer les opérations pour effectuer les interventions et les réglages sur les systèmes de freinage.

Ordonnancer les opérations pour remplacer ou réparer un pneu.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	20/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée, des prescriptions du constructeur et dans le cadre d'interventions programmées ou non, contrôler le bon fonctionnement et l'étanchéité d'un système de climatisation, récupérer et charger le fluide d'une installation de climatisation de véhicule, remplacer, ou déposer pour accès, un élément de la boucle froide, tracer l'intervention sur fiche.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient en atelier, sur la boucle froide de climatisation, dans le cadre d'une prestation programmée par le constructeur, d'une réparation sur la base d'un diagnostic établi, d'une dépose pour accès.

Il travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique.

Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail à manches longues, des gants protégeant des risques chimiques, des lunettes de protection et des chaussures de sécurité.

Il respecte la réglementation en vigueur pour choisir les moyens matériels et mettre en œuvre les méthodes de détection de fuite. Il établit une fiche d'intervention pour chaque manipulation du fluide frigorigène qu'il signe puis remet à son hiérarchique afin qu'il puisse établir le bilan annuel. Il est conscient des peines encourues en cas d'infraction et en informe le client si besoin.

Critères de performance

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Le fluide frigorigène est identifié.

Le fluide frigorigène est confiné.

Les moyens de détection des fuites et de contrôle d'étanchéité sont utilisés conformément à la réglementation en vigueur.

Les équipements de manipulation des fluides frigorigènes sont mis en œuvre en confinant le fluide.

La fiche d'intervention est correctement renseignée.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- des gaz à effet de serre, de l'effet de serre, des impacts sur le changement climatique,
- de la réglementation liée aux fluides frigorigènes,
- des précautions d'intervention sur les circuits de fluide frigorigène,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des fluides et des huiles frigorigènes,
- des éléments constituant une boucle froide de climatisation,
- du principe de fonctionnement d'un système de climatisation,
- des moyens et des méthodes de manipulation des fluides frigorigènes,
- des moyens et des méthodes de contrôle d'étanchéité des circuits de fluide frigorigène.

Charger en fluide et en huile une station de climatisation.

Contrôler le fonctionnement d'une climatisation.

Vidanger un circuit de climatisation.

Remplacer le filtre du fluide frigorigène.

Tirer au vide un circuit de climatisation.

Effectuer le complément en huile du circuit de climatisation.

Recharger en fluide un circuit de climatisation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	21/44

Contrôler l'étanchéité d'un circuit de climatisation.
Localiser une fuite.
Etablir une fiche d'intervention climatisation.
Nettoyer les conduites d'air du système de climatisation.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit en renseignant la fiche d'intervention.

Formuler des conseils liés à l'utilisation d'un système de climatisation automobile au client.

Informers le client des pénalités encourues en cas d'infraction à la réglementation sur les fluides frigorigènes.

Ordonnancer les opérations pour effectuer un contrôle de fonctionnement, une manipulation de fluide frigorigène, le remplacement d'un composant ou un contrôle d'étanchéité du circuit.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	22/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Réparer et régler les systèmes de direction et de liaison au sol

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic préétabli, réparer les systèmes mécaniques et électriques de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles et régler la géométrie des trains roulants.

Le professionnel protège et installe le véhicule sur le poste de travail adéquat. Il consulte la méthode de réparation et le schéma électrique du constructeur, s'approvisionne en pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour l'intervention à effectuer. Il contrôle, répare ou remplace les éléments mécaniques usés ou défectueux et les liaisons électriques endommagées. Il contrôle et règle la géométrie des trains roulants. A l'aide de l'outil de diagnostic, il effectue les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier équipé de ponts élévateurs. Le professionnel travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail, des gants adaptés et des chaussures de sécurité. Lors d'une intervention sur un système pyrotechnique de protection des occupants, il applique les prescriptions de mise en sécurité du constructeur. La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur. Pour le cas particulier de la suspension pilotée, il devra avoir reçu une formation ou information spécifique au modèle sur lequel il intervient.

Critères de performance

Le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.
La méthode de réparation du constructeur est appliquée.
Les matériels et équipements sont correctement mis en œuvre.
Les liaisons électriques sont correctement réparées et isolées.
Les réglages et les paramétrages sont conformes aux prescriptions du constructeur.
Les temps alloués sont respectés.
Les consignes de sécurité, d'hygiène, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- des caractéristiques techniques et des spécificités des différents types de suspension,
- des caractéristiques techniques et des méthodes de démontage des roulements de moyeux,
- des précautions liées à l'utilisation d'outils de compression de suspension,
- des techniques de démontage, de reconditionnement et de remontage de moyeux, d'articulation et de suspension,
- des caractéristiques des angles des trains roulants et de leur influence sur le comportement routier du véhicule,
- des précautions et des méthodes d'intervention sur système de retenue des occupants,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des équipements électriques,
- des précautions liées aux interventions sur circuit électrique,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	23/44

- des techniques de mesure des circuits électriques,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques,
- des techniques de raccordement et de réparation des liaisons électriques,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes d'antiblocage des roues,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de contrôle de la trajectoire.

Vérifier et remplacer un bras ou un tirant de suspension.

Vérifier et remplacer rotules et paliers.

Vérifier et remplacer les roulements de moyeux.

Vérifier et remplacer un pivot ou une fusée.

Vérifier et remplacer les ressorts de suspension et les amortisseurs.

Vérifier et remplacer une barre stabilisatrice.

Vérifier et remplacer un berceau ou un essieu.

Vérifier et remplacer une crémaillère de direction et ses rotules axiales.

Vérifier et remplacer une pompe d'assistance hydraulique ou électrohydraulique.

Vérifier et remplacer une colonne de direction.

Vérifier et régler les angles des trains roulants.

Calibrer les capteurs des systèmes de liaison au sol.

Mettre en sécurité un système pyrotechnique de retenue des occupants.

Lire et interpréter un schéma électrique.

Contrôler les liaisons électriques et les éléments des systèmes de contrôle de la trajectoire.

Contrôler les liaisons électriques et les éléments des systèmes de direction à assistance électrique.

Réparer les liaisons électriques des systèmes de direction et de liaison au sol.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral, de l'intervention.

Ordonnancer les opérations pour réparer et régler les systèmes de suspension et de direction d'un véhicule automobile.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	24/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et de l'anomalie constatée, effectuer les opérations de perçage, taraudage, filetage et ajustage pour réparer un assemblage mécanique défectueux ou endommagé.

Le professionnel remet en état l'assemblage, pose des filets rapportés ou des inserts si nécessaire. Il remplace les vis, goujons et écrous défectueux, applique un serrage contrôlé et s'assure de la fiabilité de la réparation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le cadre d'une réparation ponctuelle d'un assemblage mécanique suite à une anomalie constatée au préalable ou survenue lors d'un démontage. Dans ce dernier cas, il informe son hiérarchique. Il remédie à l'anomalie par perçage, taraudage, filetage et ajustage en s'équipant de moyens de protection individuelle tels que gants et lunettes de protection.

Critères de performance

Le choix des instruments de mesure est pertinent.
Les outils de coupe et d'ajustage sont correctement utilisés.
Les coupes, perçages et ajustages ont la précision requise.
Le serrage contrôlé est appliqué.
Les caractéristiques initiales de l'assemblage sont respectées.
Les consignes de sécurité et d'hygiène sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- des principaux matériaux constituant un véhicule,
- des techniques de lecture de dessin technique ou de vue éclatée,
- des outils de mesure et de leur utilisation,
- des outils de traçage, coupe, perçage et de leur utilisation,
- des moyens et des méthodes de réparation des filets et des taraudages,
- des caractéristiques mécaniques de la visserie,
- des moyens et des méthodes de serrage contrôlé,
- des précautions et des consignes de sécurité liées à l'usage d'un chalumeau.

Mesurer une pièce, une vis, un alésage.
Scier une pièce métallique à l'aide d'une scie manuelle.
Dilater une pièce métallique à l'aide d'un chalumeau.
Tracer, pointer et percer une pièce métallique.
Extraire une vis cassée à l'aide d'un extracteur conique ou cylindrique.
Tarauder ou fileter une pièce métallique.
Poser un filet rapporté ou un insert.
Assembler des éléments par vissage, rivetage, frettage.
Appliquer un serrage contrôlé.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral, de l'intervention.

Ordonnancer les opérations pour réparer un assemblage mécanique défectueux ou endommagé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	25/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Réparer les organes de transmission

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic préétabli, remettre en conformité en réparant ou en remplaçant les systèmes d'embrayage, les boîtes de vitesse et les arbres de transmission et de roue des véhicules automobiles.

Le professionnel protège et installe le véhicule sur le poste de travail adéquat. Il consulte la méthode de réparation du constructeur, s'approvisionne en pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour l'intervention à effectuer. Il contrôle, répare ou remplace les éléments mécaniques usés ou défectueux et les liaisons électriques endommagées. A l'aide de l'outil de diagnostic, il effectue les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier équipé de ponts élévateurs. Le professionnel travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail, des gants adaptés et des chaussures de sécurité. La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur. Pour les cas particuliers des transmissions intégrales, des boîtes robotisées, des embrayages pilotés et des commandes de boîte automatique, il devra avoir reçu une formation ou information spécifique au modèle sur lequel il intervient.

Critères de performance

Les équipements et les documents mis à disposition sont utilisés.
Les commandes d'embrayage et de transmission sont correctement réglées.
Les organes de transmission sont étanches.
Le serrage contrôlé est appliqué.
Les réglages et les paramétrages sont conformes aux prescriptions du constructeur.
Les temps alloués sont respectés.
Les consignes de sécurité, d'hygiène, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- des caractéristiques techniques et des spécificités des embrayages,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des arbres de transmission,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des boîtes de vitesse mécaniques,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des boîtes de vitesse mécaniques robotisées,
- des méthodes de contrôle et de réglage des embrayages,
- des méthodes de contrôle d'un volant moteur,
- des méthodes de contrôle et de remplacement des soufflets de protection,
- des caractéristiques techniques des lubrifiants utilisés pour les organes de transmission,
- des moyens et des méthodes d'étanchéité des systèmes de transmission,
- des caractéristiques techniques et des méthodes de démontage des roulements d'arbres,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	27/44

- des méthodes de démontage, de contrôle, de réparation et de réglages des boîtes de vitesse mécaniques,
- des précautions liées à la réparation des boîtes de vitesse mécaniques,
- des fonctionnalités de base de l'outil de diagnostic,
- des précautions liées aux interventions sur circuit électrique,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques.

Contrôler et remplacer un embrayage et sa commande mécanique, électrique ou hydraulique.

Contrôler, remplacer un volant moteur.

Contrôler, remplacer un soufflet de protection d'arbre de transmission.

Contrôler remplacer un arbre de transmission.

Remplacer un joint d'étanchéité d'un organe de transmission.

Remplacer une boîte de vitesse.

Réparer une boîte de vitesse mécanique et son différentiel.

Lire et interpréter un schéma électrique.

Réparer les liaisons électriques des systèmes de transmission.

Effectuer les apprentissages et les paramétrages des capteurs et des actionneurs de commande des systèmes de transmission.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral, de l'intervention.

Ordonnancer les opérations pour remplacer un organe de transmission.

Ordonnancer les opérations pour réparer une boîte de vitesse manuelle et son différentiel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	28/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réparer les systèmes périphériques du moteur thermique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic préétabli, remettre en conformité en réparant les systèmes d'alimentation et gestion du moteur, les systèmes de contrôle des émissions, les systèmes de charge, de démarrage et de refroidissement des véhicules automobiles.

Le professionnel protège et installe le véhicule sur le poste de travail adéquat. Il consulte la méthode de réparation et les schémas électriques du constructeur, s'approvisionne en pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour l'intervention à effectuer. Il contrôle, répare ou remplace les éléments usés ou défectueux et les liaisons électriques endommagées. A l'aide de l'outil de diagnostic, il effectue les paramétrages, la lecture et l'effacement de la mémoire d'erreur des boîtiers de gestion des systèmes sur lesquels il intervient. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier équipé de ponts élévateurs. Le professionnel travaille seul, le plus souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail, des gants adaptés et des chaussures de sécurité. La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Critères de performance

Les équipements et les documents mis à disposition sont utilisés.
Les circuits hydrauliques sont étanches.
Le serrage contrôlé est appliqué.
Les réglages et les paramétrages sont conformes aux prescriptions du constructeur,
Les temps alloués sont respectés.
Les consignes de sécurité, d'hygiène, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- de la réglementation liée aux émissions de gaz des moteurs à essence et diesel,
- des précautions liées aux interventions sur le groupe motopropulseur,
- des précautions d'intervention sur un circuit de carburant,
- des précautions d'intervention sur circuit de refroidissement,
- des caractéristiques et des spécificités des liquides de refroidissement,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des circuits d'allumage et de préchauffage,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des circuits d'alimentation en air,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des circuits d'alimentation en carburant,
- des moyens et des méthodes d'extraction des injecteurs diesel à haute pression,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de dépollution,
- des précautions liées aux interventions sur circuit électrique,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques,
- des fonctionnalités de base de l'outil de diagnostic,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des circuits de charge et de démarrage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	29/44

Lire et interpréter un schéma électrique.
Contrôler et remplacer les éléments du circuit d'alimentation en air.
Contrôler et remplacer les éléments du circuit d'alimentation en carburant.
Remplacer les éléments hydrauliques des systèmes d'injection à haute pression.
Contrôler et remplacer les capteurs des systèmes de gestion du moteur essence et diesel.
Contrôler et remplacer les actionneurs des systèmes de gestion du moteur essence et diesel.
Contrôler et remplacer les éléments des systèmes de dépollution.
Contrôler et remplacer les éléments du circuit de refroidissement.
Contrôler et remplacer un démarreur.
Contrôler et remplacer un alternateur.
Réparer ou remplacer les liaisons électriques des systèmes périphériques du moteur.
Contrôler les émissions gazeuses des moteurs thermiques.
Effectuer les apprentissages et les paramétrages des capteurs et des actionneurs de commande des systèmes de gestion du moteur.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.
Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral, de l'intervention.

Ordonnancer les opérations pour réparer ou remplacer un faisceau électrique et ses connexions.
Ordonnancer les opérations pour contrôler, réparer ou remplacer les éléments des systèmes périphériques du moteur thermique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	30/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réparer le moteur thermique et la distribution

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic préétabli, réparer le moteur et la distribution des véhicules automobiles, par remplacement de pièces ou de sous-ensembles.

Le professionnel protège et installe le véhicule sur le poste de travail adéquat. Il consulte la méthode de réparation décrite par le constructeur, s'approvisionne en pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour l'intervention à effectuer. Il contrôle, répare le haut du moteur et remplace les sous-ensembles du bas moteur défectueux. Il règle les systèmes de distribution. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, le plus fréquemment, dans un atelier équipé de ponts élévateurs.

Le professionnel travaille seul, souvent debout, sous l'autorité d'un hiérarchique.

Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage et de protection de l'environnement.

Il porte des vêtements de travail, des gants adaptés et des chaussures de sécurité.

Pour la manipulation des organes lourds, il utilise les moyens de levage à sa disposition et peut, ponctuellement, se faire assister par un collègue.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Critères de performance

Les matériels et équipements sont correctement mis en œuvre.

La méthode de réparation décrite est appliquée.

Les réglages sont conformes.

Le serrage contrôlé est appliqué.

La motorisation ayant fait l'objet de la réparation est étanche.

Les temps alloués sont respectés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène, de recyclage des déchets et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- des techniques de la mesure dimensionnelle appliquée aux moteurs,
- des caractéristiques techniques des moteurs à essence et diesel,
- du fonctionnement d'un moteur thermique à essence et diesel,
- des précautions liées aux interventions sur le groupe motopropulseur,
- des précautions d'intervention sur un circuit de carburant,
- des précautions d'intervention sur circuit de refroidissement,
- des consignes de sécurité pour les matériels de levage,
- des caractéristiques de la distribution et de la culasse,
- des caractéristiques et des spécificités des systèmes d'entraînement de la distribution,
- des caractéristiques et des spécificités du joint de culasse,
- des caractéristiques et des spécificités d'un circuit de lubrification du moteur,
- des méthodes de contrôle et de remise en état du haut moteur,
- des méthodes de contrôle et de réglage des jeux aux soupapes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	31/44

Contrôler et remplacer un système d'entraînement de la distribution.
Contrôler et remplacer une pompe à eau.
Contrôler et régler les jeux aux soupapes.
Contrôler et remplacer un joint de culasse.
Contrôler et remettre en état le haut moteur et son système de distribution.
Contrôler les compressions et l'étanchéité des cylindres.
Contrôler un circuit de lubrification.
Remplacer des sous-ensembles de moteur thermique.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.
Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral, de l'intervention.

Ordonnancer les opérations pour contrôler et remplacer les systèmes d'entraînement de la distribution et le joint de culasse d'un moteur thermique.
Ordonnancer les opérations pour réparer le moteur thermique et remplacer des sous-ensembles de moteur thermique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	32/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Effectuer la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée, des prescriptions du constructeur et des notices du fabricant de l'accessoire, déposer les éléments d'habillage externe ou interne au véhicule (habillage planche de bord, portière, bouclier, garniture de coffre, ...) pour effectuer le montage et le raccordement électrique d'accessoires de portage, de remorquage, de confort, d'aide à la conduite et multimédias. A l'aide de l'outil de diagnostic, effectuer, si nécessaire, le paramétrage des systèmes de gestion. Mettre en service et présenter les fonctionnalités de l'accessoire au réceptionnaire ou au client.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, le professionnel intervient, en atelier, dans le cadre de la réalisation d'un montage mécanique et d'un raccordement électrique d'accessoires de post-équipement sur véhicule automobile.

Il effectue les opérations décrites sur les notices de montage tout en respectant les prescriptions du constructeur et les obligations réglementaires. Ces interventions s'effectuent sans altérer les circuits électriques et les réseaux de communication du véhicule.

Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage et de protection de l'environnement.

Critères de performance

Le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

Les équipements et les documents mis à disposition sont utilisés.

Les éléments amovibles sont correctement fixés.

L'accessoire est fonctionnel et configuré pour le véhicule équipé.

Les fonctionnalités principales de l'accessoire posé sont décrites.

Les consignes de sécurité, d'hygiène, de recyclage et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- de la réglementation liée aux accessoires automobiles,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des équipements électriques,
- des précautions liées aux interventions sur circuit électrique,
- des techniques de mesure des grandeurs électriques,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques,
- des moyens et des techniques de démontage des habillages d'un véhicule,
- des techniques et des moyens de traçage, de coupe et de perçage pour poser un accessoire,
- des techniques de raccordement des liaisons électriques,
- des fonctionnalités de l'outil de diagnostic.

Lire et interpréter un schéma électrique.

Déposer ou dégarnir des éléments amovibles.

Poser et régler des feux additionnels.

Poser des équipements multimédias.

Poser des équipements additionnels de confort et d'aide à la conduite.

Poser des accessoires de portage et de remorquage.

Raccorder ou réparer des liaisons électriques par soudage et sertissage.

Configurer les accessoires et les boîtiers de gestion.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	33/44

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral, de l'intervention. Décrire au réceptionnaire ou au client, les fonctionnalités de l'accessoire posé.

Ordonnancer les opérations pour poser et mettre en service un accessoire de véhicule automobile.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	34/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Réparer les systèmes des ouvrants, de retenue et de protection des occupants

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic préétabli, réparer les liaisons électriques et remplacer les éléments ou sous-ensembles des systèmes des ouvrants, de retenue et de protection des occupants des véhicules automobiles.

Le professionnel protège et installe le véhicule sur le poste de travail adéquat. Il consulte la méthode de réparation et le schéma électrique du constructeur, s'approvisionne en pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour l'intervention à effectuer. Il contrôle, répare ou remplace les éléments mécaniques usés ou défectueux et les liaisons électriques endommagées. A l'aide de l'outil de diagnostic, il effectue, si nécessaire, les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel travaille en atelier, seul, souvent accroupi ou courbé, sous l'autorité d'un hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail et des chaussures de sécurité.

Lors d'une intervention sur un système pyrotechnique de protection des occupants, il applique les prescriptions de mise en sécurité du constructeur.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Critères de performance

Le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

Les équipements et les documents mis à disposition sont utilisés.

Les liaisons électriques sont correctement réparées et isolées.

Le système ayant fait l'objet de l'intervention est fonctionnel.

Les temps alloués sont respectés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène, de recyclage et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- des précautions d'intervention sur les systèmes de retenue des occupants,
- des techniques d'intervention sur système de retenue des occupants,
- des précautions liées aux interventions sur circuit électrique,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des équipements électriques,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques,
- des techniques de mesure des grandeurs électriques,
- des techniques de raccordement et de réparation des liaisons électriques,
- des fonctionnalités de l'outil de diagnostic,
- des fonctionnalités des systèmes de lève-vitre électriques,
- des fonctionnalités des systèmes des serrures et de fermeture centralisée.

Déposer ou dégarnir des éléments amovibles.

Lire et interpréter un schéma électrique.

Remplacer des mécanismes de lève-vitre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	35/44

Remplacer des serrures et des poignées de portières, de coffre et de hayon.
Réparer les liaisons électriques par soudage et sertissage.
Neutraliser un système pyrotechnique de retenue des occupants.
Remplacer les sièges des occupants.
Remplacer les ceintures et les prétensionneurs.
Remplacer les systèmes de liaison électrique par contacteur tournant.
Remplacer les coussins gonflables de protection des occupants.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.
Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral, de l'intervention.

Ordonnancer les opérations pour réparer des systèmes de retenue et de protection des occupants.
Ordonnancer les opérations pour réparer un système de lève vitre, un système de verrouillage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	36/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Réparer les systèmes de visibilité, de signalisation, d'information et de conditionnement d'air

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic préétabli, réparer les liaisons électriques et remplacer les éléments ou sous-ensembles des systèmes de visibilité, de signalisation, d'information et de conditionnement d'air des véhicules automobiles.

Le professionnel protège et installe le véhicule sur le poste de travail adéquat. Il consulte la méthode de réparation et le schéma électrique du constructeur, s'approvisionne en pièces détachées et outillages spécifiques et s'équipe pour l'intervention à effectuer. Il contrôle, répare ou remplace les éléments mécaniques usés ou défectueux et les liaisons électriques endommagées. A l'aide de l'outil de diagnostic, il effectue, si nécessaire, les paramétrages des systèmes sur lesquels il intervient. Il range son poste de travail, trie ses déchets, consigne sur la fiche de travaux ses observations éventuelles et restitue le véhicule à la réception après travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel travaille en atelier, seul, souvent accroupi ou courbé, sous l'autorité d'un hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité, de recyclage et de protection de l'environnement. Il porte des vêtements de travail et des chaussures de sécurité.

Lors de la dépose d'un système pyrotechnique de protection des occupants, il applique les prescriptions de mise en sécurité du constructeur.

La cadence de travail est soumise aux temps des barèmes définis par le constructeur.

Pour les cas particuliers des systèmes d'éclairage automatique au xénon, essuyage automatique, il devra avoir reçu une formation ou information spécifique au modèle, sur lequel il intervient.

Critères de performance

Le véhicule est protégé pour les travaux à effectuer.

Les équipements et les documents mis à disposition sont utilisés.

Les liaisons électriques sont correctement réparées et isolées.

Le système ayant fait l'objet de l'intervention est fonctionnel.

Les temps alloués sont respectés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène, de recyclage et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- des précautions d'intervention sur les systèmes de retenue des occupants,
- des précautions d'intervention sur circuit électrique,
- des caractéristiques techniques et des spécificités des équipements électriques,
- de la représentation symbolique des appareils et des liaisons électriques,
- des techniques de mesure des grandeurs électriques,
- des techniques de raccordement et de réparation des liaisons électriques,
- des fonctionnalités de l'outil de diagnostic,
- des fonctionnalités des systèmes de visibilité,
- des fonctionnalités des systèmes de signalisation,
- des fonctionnalités des systèmes d'information,
- des fonctionnalités des systèmes de conditionnement d'air,
- de la réglementation concernant les systèmes de visibilité et de signalisation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	37/44

Lire et interpréter un schéma électrique.
Remplacer et régler les éléments des circuits d'éclairage.
Remplacer les éléments du système d'essuyage des vitres.
Remplacer les rétroviseurs intérieurs et extérieurs.
Remplacer les éléments des circuits de dégivrage et désembuage (sauf vitrages).
Remplacer les éléments des indicateurs de direction.
Remplacer les éléments de l'avertisseur sonore.
Remplacer les éléments des systèmes d'information du tableau de bord.
Remplacer un aérotherme, un évaporateur, les commandes de la régulation de chauffage.
Réparer les liaisons électriques par soudage et sertissage.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral, de l'intervention.

Ordonnancer les opérations pour remplacer les éléments des systèmes de visibilité et de signalisation.

Ordonnancer les opérations pour remplacer les éléments des systèmes d'information et de conditionnement d'air.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	38/44

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Organiser, préparer une action et suivre une méthodologie

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel choisit le poste de travail selon l'opération à effectuer, consulte les données techniques, les préconisations et la méthode d'intervention, il s'approvisionne en pièces détachées, outillages collectifs et consommables en lien avec l'intervention à effectuer.

Critères de performance

Le véhicule est protégé pour l'intervention à effectuer.
Les données techniques et la méthode d'intervention sont identifiées.
Les produits utilisés sont conformes aux prescriptions du constructeur.
Les outillages préconisés pour l'intervention sont identifiés.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail et de respect de l'environnement

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, le professionnel prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des règles d'hygiène, sa protection sur le poste de travail et celle des personnes à proximité, pendant l'exercice de ses activités de maintenance et de réparation. Il applique les règles de recyclage des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Critères de performance

Le véhicule est protégé pour l'intervention à effectuer.
Les vêtements de travail sont conformes au geste professionnel à effectuer.
Les équipements de protection individuelle sont mis en œuvre.
Les dispositifs d'extraction de fumée et de récupération de produits sont utilisés.
Les corps gras au sol sont éliminés.
L'espace de travail est dégagé de toute entrave à la circulation des personnes.
Les règles de tri et de recyclage des déchets sont appliquées.

Manipuler, manœuvrer, avec dextérité, des outils, produits et équipements

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel utilise tout type d'outil et d'équipement d'atelier nécessaires à l'intervention à effectuer. Il intervient dans des espaces exigus, il manque parfois de visibilité pour atteindre la pièce à remplacer ce qui l'oblige à développer une bonne dextérité pour être efficace.

Critères de performance

Les matériels sont correctement mis en œuvre.
Les outils spécifiques sont utilisés.
Les temps alloués sont respectés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	39/44

Glossaire technique

Outil de diagnostic

Matériel informatique intégrant un logiciel et une interface permettant de communiquer avec le réseau de bord et les systèmes électroniques embarqués des véhicules et engins afin de relever des informations, de piloter les commandes électriques, de configurer les équipements et de mettre à jour les logiciels embarqués.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	40/44

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	41/44

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Éducation).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MA	REAC	TP-00034	08	18/10/2016	23/09/2021	42/44

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

